

## Conseil d'administration ALK du 19.12.2022

CA par visioconférence :

Présent : Patrick Obertin

(PO), Sébastien Wathelet (SW), Christine Schmit (CS), Fériel Talbi (FT), Georges Freichel (GF), Mady Pelzer (MP), Martine Ourth (MO)

Excusé : Anne-Sophie Coppa (A-SC), Carmen Glod (CG), Anthony Bender (AB)

### Ordre du jour

1) Bienvenue

2) Approbation de l'ordre du jour

Rajout : évènement ALK et Lunex au point 9) formation continue

3) Approbation du rapport du C.A. du 21/11/2022

4) Relations autorités, CNS et autres : protocole d'accord CNS-ALK

A notre grande satisfaction, l'accord dans le cadre des négociations de la valeur lettre clé a été accordé par le conseil d'administration de la CNS.

PO va signer le document dans les meilleurs délais, afin que la CNS et l'ALK puissent procéder aux mesures nécessaires (informer les kinés, médecins etc.) et que la nouvelle vlcs s'applique à partir du 1. Janvier 2023

Les changements conventionnels entreront probablement en vigueur le 1 mars 2023, ceci reste à confirmer définitivement.

Puisqu'il s'agit d'une modification conventionnelle, les titres en cours au 01.03.2023 ne changeront pas, toute fois les limitations de fréquence vont être applicables à partir de cette date.

PO a déjà été en contact avec Mme Noel en ce qui concerne les changements du programme informatique. (A savoir limitation à 2 séances par semaine pour toutes les pathologies lourdes à l'exception de l'affection broncho-pulmonaire chronique irréversible obstructive et/ou restrictive qui restera sans limitations de fréquence ainsi que la paraplégie et l'hémiplégie qui seront limitées à 3 séances par semaine.

PO évoque la question de la responsabilité, sachant que si lors d'un contrôle exposé un litige a été clairement prouvé, qui sera alors responsable ? le CA est d'avis qu'en tant que kiné, on est responsable de l'acte de kinésithérapie mais pas de la prescription médicale, celle-ci sera médecin responsable.

Ceci sera à discuter avec un juriste et à clarifier lors de la prochaine réunion technique avec la CNS, dont la date reste à fixer.

PO a fait un courrier aux responsables de l'AMMD, afin de les informer déjà auparavant des modalités de l'accord avec la CNS. Actuellement il est en attente d'une réponse.

CS évoque la communication au grand public ? Le CA décide de faire une publication sur FB à la booster pendant quelques semaines afin d'atteindre autant de gens que possible.

PO va également avertir la CNS pour revoir l'affichage dans les cabinets. Propose d'une affiche avec code QR code qui donnera directement accès sur le site de la CNS.

La nouvelle commission d'examen a été nommée. Lors de la prochaine réunion du CSCPS mercredi 21 décembre, discussion sur la nouvelle loi 92 et des RGD aura lieu.

PO : Remarque par rapport à la décision de la CNS concernant la prise en charge de la psychothérapie. Le taux de remboursement de la CNS s'élève à 144€ par heure ce qui correspond à 3x 48€ (48€ équivaut à une séance de kiné de 20 minutes).

Transcription de notre règlement grand-ducal en loi : PO enverra le document à l'ensemble du CA, tout le monde sera invité à le lire et de lui faire parvenir ses suggestions et remarques avant le 5 janvier.

##### 5) Secrétariat Christine : Dossier Bachelor/Master

Pour compléter le document sur les différentes alternatives et écoles au Luxembourg, reste à compléter par la prise de position écrite de la Lunex. Redemander à R. Meroni.

PO et/ou CS vont recontacter Pit Bach concernant l'organisation d'une seconde réunion pour les kinés concernés. Reste à clarifier l'avis du juriste de l'OGBL et des informations plus concrètes concernant les études à l'université de Nancy, dont l'ALK n'a pas eu de détails jusqu'à présent.

Actuellement seulement 3-4 kinés concernés par ces mesures, sont membres de l'ALK.

La position du CA reste claire : tant qu'il n'y a pas plus de membres de l'ALK concernés par ces mesures, l'ALK ne procédera pas à d'autres mesures à ce sujet. S'il y a plus d'adhésion l'ALK pourra éventuellement mandater Maître Casanova pour cette affaire.

Les annuaires sont en voie d'expédition.

Finalement pas de flyer du GIS pédiatrie, ils ont changé d'avis et veulent refaire tout à nouveau.

## 6) Secrétariat Martine : Étude Muller

Indemnités pour la participation à l'étude concernant les dépenses et frais d'un cabinet libéral.

Les 23 participants ont répondu, MO a envoyé la liste à CS pour procéder au paiement des 150€.

Prochaine réunion le 18.01.2023 à 14h00. PO et MO seront présents.

Puisqu'il s'agit d'une part d'un document important pour notre profession ici au Luxembourg et d'autre part d'un investissement financier important, PO insiste sur le fait que chaque membre du CA devra lire l'étude et envoyer ses remarques à MO, de préférence avant le 13 janvier.

## 7) Site internet et réseaux sociaux

FT : Concernant le membre qui a reçu une facture de Médiation puisqu'il est passé lui-même une annonce sur leur site sans passer par l'ALK, celle-ci restera à sa charge.

Afin d'éviter toute confusion à l'avenir concernant les différents types d'annonces publiés sur le site de Médiation, on précisera dans leur contrat qu'il s'agira uniquement de poste vacant pour membres de l'ALK et pour poste de kinésithérapeute (et non pour médecins ou autre...).

GF s'occupera de cette actualisation du contrat.

GF préviendra CS ou MO afin qu'elles puissent l'actualiser sur le site.

Cependant tout autre professionnel de santé peut toujours faire une annonce payante sur le site.

Les annonces gratuites sont réservées uniquement aux membres de l'ALK et pour poste vacant de kinésithérapeute.

## 8) WP et autres news internationales

CG : Actuellement pas de nouvelles concernant la WP et EP.

CG a signé le devis de « logomotif » pour les t-shirts/polos ALK. On recevra les exemples de modèles en janvier.

## 9) Formations continues

SW: Il y avait une trentaine de participants pour le cours de e-learning sur le raisonnement clinique qui était proposé gratuitement à nos membres.

Le cours sera éventuellement propose une seconde fois en avril, cette fois-ci en présentiel.

Autres formations en cours de preparation/négociation:

- périnéologie et sexologie
- ATM en langue allemande probablement en novembre 2023.

Journée ALK-SLKS: Sebastien contactera Jérôme Pauls président de la SLKS, afin de commencer la planification de cet évènement.

Collaboration entre ALK et Lunex, pour une journée de formation le 13 mai 2023 avec entre autre presentation de Faris Mourat sur les manipulations cervicales.

PO contactera R. Meroni afin de fixer une réunion en début de l'année.

## 10) GIS

AB: GIS actifs actuellement: pédiatrie, main, brûlures, vestibulaire.

GIS prochainement actifs : MSKOT et gériatrie.

AB a déjà commencé la construction des différentes sous sections pour les GIS sur le site internet.

Il est également en train de voir avec Leonel pour optimiser la communication interne à chaque GIS (groupe de travail / membres actifs) en utilisant notre compte MailChimp

En début d'année, toutes les sous sections sur le site seront prêtes, avec les adresses mail de contact. À ce moment on pourra faire un mail à tous les membres pour annoncer que c'est opérationnel.

## 11) Sponsors

GF a informé les sponsors de la date de l'AGO.

Chaque sponsor a le droit à une présentation lors de l'AGO de maximum 5 minutes.

Les sponsors doivent envoyer leur présentation au format pdf à MO.

GF a contacté Mme Beran (Baloise) concernant le certificat de sinistralité, apparemment la Baloise est dans l'incapacité de procurer le document en question. PO et GF vont recontacter Mme Beran à ce sujet.

GF a demandé également d'avoir la documentation actualisée de la Baloise à mettre sur le site.

GF a contacté Médiation pour la prolongation du contrat.

Il enverra les factures aux sponsors en janvier en même temps qu'une lettre de meilleurs vœux pour nouvel an.

GF a reçu un mail d'un kiné qui n'avait pas payé la cotisation pour l'année 2022 mais qui a quand-même reçu un certificat de la Baloise. Ceci est probablement du au fait qu'ils utilisent la liste de membre daté au 1<sup>er</sup> janvier, ce qui incorrect. La liste des membres est complète et actualisée seulement à partir d'avril de l'année en cours. GF doit en informer la Baloise.

GF : contrat de la BGL en train d'être finalisé avec M. Macedo CS, le secrétariat a encore eu des problèmes avec le renouvellement des adhésions, et ceci la 3<sup>ème</sup> année consécutive. Le CA est d'accord que CS demandera des devis à d'autres entreprises afin d'avoir une idée de l'impact financier. Entretemps on laissera le contrat de Buzzify en place pour l'année 2023.

GF a finalisé le contrat de Maître Casanova 1500€ de sponsoring et 1500€ de forfait pour conseils juridiques de l'ALK.

GF va informer Doctena qu'ils peuvent contacter le secrétariat afin d'avoir la confirmation si une personne est bien membre de l'ALK, ceci dans le cas où ils doivent établir un certificat d'affiliation pour un membre.

## 12) Divers : AGO 2023

AGO aura lieu le samedi 18 mars au Parc Hotel Alvisse à Dommeldange.

Chaque membre du CA est invité à faire une courte intervention par rapport à ces activités au CA.

Les présentations sont à transmettre à MO dans les meilleurs délais.

Il sera prévu de clôturer la 1<sup>ère</sup> partie de l'AGO en 1h30 et de réserver la deuxième partie de la matinée aux 2 sujets principaux à savoir :

- présentation de l'étude de Muller&associés
- négociations tarifaires avec la CNS en présence d'un représentant de la CNS

Langues véhiculaires luxembourgeois et français, présentations écrites en français.

PO a été contacté par Mme coordinatrice externe du plan national des maladies rares, concernant la prise en charge pour les maladies rares. Elle demande l'avis de l'ALK à ce sujet. PO va la contacter demain par téléphone.

Fixation de dates pour les prochains CA, à faire suivre à laSLKS :

9.01 / 6.02 / 6.03 / 18.03 AGO / 17.04 / 15.05 / 12.06 / 10.07 19h00 dîner